

Paris, le 10 janvier 2022

**Note à l'attention
des membres du Comité Santé Sécurité et Conditions de Travail national
et des membres du Comité Unique de l'Etablissement public**

Objet : Transfert des missions de sécurité et sûreté des sites d'Angers et Bordeaux vers le Secrétariat général du groupe

La présente note a pour objet d'exposer les objectifs et les enjeux (I) du projet de mutualisation du pilotage des missions de sécurité et sûreté des sites d'Angers et Bordeaux vers le Secrétariat général du groupe (SGG), de présenter son fonctionnement opérationnel (II) ainsi que l'attention particulière qui a été portée aux agents dans le cadre de cette réorganisation (III).

I) Objectifs et enjeux du projet

L'évolution envisagée répond à une recommandation de l'audit DGAU¹ et vise à constituer une stratégie de sécurité et de sûreté cohérente, uniforme et adaptée aux réalités locales sur l'ensemble des sites de la Caisse des Dépôts, en rassemblant le pilotage des missions de sécurité et de sûreté sous l'égide du SGG.

Dans cette perspective, une attention particulière est portée à la préservation d'une proximité opérationnelle et de la réactivité locale tout en augmentant les moyens alloués aux différents sites. Cette évolution a l'ambition de renforcer l'efficacité de la politique de sécurité et de sûreté, de regrouper les moyens afin de leur donner plus d'impact, tout en disposant de compétences locales fortes et consolidées par une expertise interne.

¹ DGAU 2020-06 sur la sécurité et la sûreté au sein de l'Etablissement Public qui préconise d'unifier le pilotage des activités sécurité sûreté sous l'égide de SDPI (...).

II) Fonctionnement opérationnel en cible

La nouvelle organisation préciserait expressément les périmètres d'action des trois échelons compétents en matière de sécurité et sûreté :

- département de la maîtrise des risques (SDI100) ;
- unités localisées sur les sites d'Angers et Bordeaux (rattachées à SDI100) ;
- chefs de site d'Angers et de Bordeaux (chefs d'établissement de la DPS).

Il reviendrait au SGG de définir la stratégie nationale de sécurité et sûreté et les déclinaisons locales en consultant les chefs de site ainsi qu'en intégrant les unités locales, qui apporteraient un appui dans la mise en œuvre opérationnelle.

Concernant l'articulation des compétences, les chefs de site disposeraient de missions dites opérationnelles, notamment liées à la gestion de crise en cas de sinistre majeur.

Les unités locales joueraient davantage un rôle de conseil et d'expertise auprès des chefs de site. Elles informeraient constamment les chefs de site des événements liés à leur périmètre.

Quant au SGG, il serait chargé de fédérer les équipes autour d'une stratégie commune en harmonisant les compétences des différentes unités dédiées à la sécurité et à la sûreté ainsi qu'en veillant à l'uniformisation des pratiques. Dans ce cadre, le SGG assurerait un dialogue permanent avec les chefs de site et les unités locales qui lui seraient désormais rattachées.

III) Construction concertée avec les collaborateurs

Cette nouvelle organisation a été envisagée dans le cadre d'un dialogue avec les agents, à l'occasion duquel les équipes ont pu exprimer leurs besoins et leurs attentes. Il ressort de ces échanges des attentes exprimées par les collaborateurs :

- homogénéisation des niveaux de qualification
- formation à la gestion du logiciel de contrôle d'accès
- administration du logiciel de vidéoprotection
- établissement d'un plan de prévention
- formations qualifiantes à la sûreté

Dans la continuité des échanges, tous les collaborateurs concernés par cette réorganisation vont être reçus en entretien, ou ont déjà pu l'être.

Par ailleurs, les services RH ont été impliqués dans la démarche afin de définir un plan d'accompagnement dans la mesure où cette mutualisation implique plusieurs changements en matière RH. Une actualisation des fiches de poste serait notamment réalisée en lien avec les collaborateurs concernés. Un plan de formation serait également établi en vue d'uniformiser le niveau des compétences en sûreté et en sécurité.



Catherine Mayenobe